



PV pour stationnement non payé dans une copropriété

Par **kakou34670**, le **18/11/2012** à **15:36**

Bonjour,

je suis chef d'entreprise je viens de commencer un chantier dans une résidence fermée par un portail. Je me suis garée sur une place où il n'y avait pas de numéro mais juste un rond orange signalisé. A ma grande surprise 10 min après m'être garée j'ai trouvé un pv de 17 euros sur mon véhicule. Je suis allée voir le gardien (qui est assermenté) car il n'y avait aucun motif sur le pv, il a coché la case "stationnement non payé". Je souhaiterai savoir si cela est légal ne s'agissant pas d'une voie publique. Il s'agit du même pv que celui distribué par les ASVP en ville. D'autre part je vais être amené à travailler là-bas pendant au moins 2 mois dois-je m'attendre à cela à chaque fois ou puis-je contester cette amende?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses